

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME ESTUDIANTIN DE VOYAGES-ÉCHANGES—
LES DEMANDES APPROUVÉES

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il peut maintenant répondre à la question que je lui ai posée jeudi, savoir, combien de demandes ont effectivement été approuvées par les pays intéressés relativement au programme international d'échange d'étudiants pour des emplois d'été?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'ai demandé qu'on me fasse parvenir ce chiffre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA CORPORATION DE
DEVELOPPEMENT DU CANADAÉTABLISSEMENT, OBJETS, POUVOIRS, CAPITAL
SOCIAL, ETC.

La Chambre reprend l'examen du bill C-219, établissant la Corporation de développement du Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. l'Orateur: Au moment de l'ajournement, vendredi, nous en étions à l'examen des motions n° 3, 4 et 5. La Chambre est-elle prête à se prononcer au sujet de la motion n° 3?

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'amendement à l'étude maintenant modifierait l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 6. Il est très intéressant et notre parti le propose parce que la disposition qui se trouve dans le bill défend à la CDC d'investir dans les actions de sociétés dont le capital est inférieur à un million de dollars. La suppression de l'alinéa permettrait à la Corporation d'investir dans les sociétés ayant moins d'un million de capital. Nous trouvons cela très important.

Pour commencer, nous croyons que la vérification de toute entreprise devrait être laissée à la discrétion du conseil d'administration. Je rappelle que souvent, ces entreprises ont un départ modeste et difficile. Elles peuvent ne pas avoir un million de capital quand la Corporation est prête à investir. A notre avis, il faut retrancher cette restriction. Il n'y a aucun doute que les petites entreprises surtout ont besoin d'aide et la plupart du temps, sans l'aide de la CDC, elles pourront se développer et disparaîtront même.

C'est surtout en ce domaine que la CDC pourrait rendre de grands services. Si ces petites industries ne peuvent obtenir les fonds nécessaires à l'élargissement de leurs exploitations de la Corporation de développement du Canada, où iront-elles les chercher?

Je tiens à signaler à la Chambre que l'amendement empêche également la CDC de créer une nouvelle industrie à partir des ressources particulières. C'est un tort, à mon avis. Examiner les industries primaires du pays pour voir s'il ne serait pas possible de transformer au pays plus de matières premières devrait être l'une des raisons d'être d'une corporation de développement.

A l'heure actuelle, je voudrais signaler un ou deux exemples tirés de ma province de Colombie-Britannique. Nous extrayons une assez grande quantité de cuivre dans la province, pourtant tous les concentrés de cuivre sont expédiés à l'étranger. Il me semble qu'il y aurait là pour la CDC l'occasion d'investir et de voir à la possibilité de transformer, dans cette province même, une plus grande quantité de cette matière première. Il semble absurde que ces concentrés soient expédiés à l'étranger. La plupart sont acheminés vers le Japon où se trouvent les industries de main-d'œuvre qui transforment les concentrés de cuivre. Il semble que cet article, tel qu'il figure actuellement dans le bill, interdirait la fondation d'industries solitaires de cette source de matières premières.

• (12.10 p.m.)

J'ai déjà fait valoir cet argument, et je n'ai pas fini de le réitérer. Pour chaque emploi créé pour un ouvrier canadien dans l'extraction du minerai de cuivre, qui sert à fabriquer le concentré, un grand nombre d'autres emplois se créent dans les industries qui traitent cette matière première. Il serait même utile d'établir une fonderie de cuivre, ce qui serait justifié en Colombie-Britannique, vu l'abondance du minerai. Voilà, je crois, ce sur quoi il faut insister. Il faudrait que nous nous implentions dans ce domaine, pour offrir plus d'emplois aux ouvriers canadiens. Il n'est que de voir les chiffres du chômage au pays pour comprendre les difficultés que nous cause l'insuffisance de nos industries de fabrication secondaire. Nous devons adopter une attitude plus positive en ce qui concerne le traitement de nos ressources sur place, au pays.

Pourquoi en fait nous en tenir à une fonderie de cuivre? Pourquoi ne pas transformer les lingots de cuivre au Canada? Il y a un marché énorme chez nous pour le fil de cuivre, relativement facile à fabriquer. Voilà encore une façon pour la CDC de s'insérer dans l'économie canadienne. Cette société devrait s'implanter dans ce domaine, et encourager la création d'industries semblables à celles dont j'ai parlé. La CDC devrait, par exemple, encourager la fabrication de fil de cuivre dont le procédé est, comme je l'ai dit plus tôt, assez simple. Elle pourrait aussi s'occuper de la fabrication de tuyaux de cuivre et de produits connexes. Plus on s'avance dans ce domaine, plus le facteur main-d'œuvre s'accroît dans cette industrie. Voilà le genre de spécialisation que nous attendons d'un organisme comme la CDC. Nous croyons qu'elle devrait réaliser des investissements dans ce genre d'entreprises.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur une autre matière première qu'on trouve également en Colombie-Britannique, l'amiante. On en trouve dans la région de Cassiar. Toutefois, chaque livre d'amiante extraite est expédiée de Colombie-Britannique aux quatre coins du monde. On en expédie même vers des pays d'Afrique que certains d'entre nous traitent de